

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 833

Artikel: Privatisation à la suisse
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023037>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public 833

DP

J.A. 1000 Lausanne 1

Privatisation à la suisse

Il fallait s'attendre à voir la Suisse touchée à son tour par la vague - et la vogue - des (re)privatisations, qui déferle présentement sur la France. Et cela même si, dans notre pays, le secteur public ne comporte guère de ces activités rentables susceptibles de séduire les partisans du moins d'Etat et du plus de profit. Le mouvement va plutôt dans le sens d'une socialisation des pertes : voyez les subventions à l'agriculture ou les commandes à Saurer, également insuffisantes, ou encore le cautionnement public à l'artisanat et à l'hôtellerie, pour ne rien dire de la garantie contre les risques à l'exportation.

N'empêche que la discussion se poursuit en Suisse à propos de diverses opérations de privatisation, concernant des entreprises avec participation étatique aux trois niveaux de la Confédération (Radio Suisse S.A.), du canton (Banque cantonale de Zurich), ou de la commune (aérodrome de la Blécherette à Lausanne par ex.).

Des trois cas précités, seul le premier, soit celui de Radio Suisse SA, est désormais tranché, grâce à une décision prise par le Conseil fédéral le 9 juin dernier, mais annoncée quatre jours plus tard seulement. Parmi les six modèles envisagés, on a finalement choisi une formule de compromis prévoyant une privatisation partielle, avec partage de l'actuelle société anonyme (dont la Confédération est actionnaire à concurrence de 95% du capital via l'entreprise des PTT) en deux sociétés distinctes : une nouvelle société d'économie mixte, contrôlée par la Confédération et s'occupant de sécurité aérienne civile, et une société RSSA redimensionnée, en majorité privée, travaillant dans le secteur des télécommunications non soumis au monopole des PTT (lesquels reprennent les circuits loués internationaux actuellement aux mains de RSSA). Solution typiquement suisse donc, balancée et compliquée à souhait, exigeant une phase transitoire d'au moins deux ans pour la mise en place des nouvelles structures.

Dans l'ensemble, l'opération RSSA contraste de manière significative avec les (re)privatisations à la française. Par le rythme tout d'abord : entre les premières discussions et l'aboutissement s'écoulent plusieurs années, pendant lesquelles les juristes échafaudent toutes les constructions compatibles avec le droit - sans que personne ne songe à utiliser ce délai pour faire procéder aux études économiques et commerciales pourtant nécessaires. Résultat : une longue période d'incertitude générale, entrecoupée de rapports et rumeurs, et bien sûr d'interventions politiques diverses (telle l'interpellation du Conseiller national PDC argovien Humbel, déposée le 8 février 1985).

Autre originalité helvétique : les salariés, organisés à 100% pour ce qui est des 140 contrôleurs aériens et dans une forte proportion pour le millier d'autres collaborateurs de la RSSA, ne s'opposent pas à la privatisation. Au contraire, ils attendent de l'opération, dont ils ne sont pas loin de regretter le caractère partiel, qu'elle crée un assouplissement des conditions de travail de l'entreprise, active dans un secteur en rapide évolution technique, s'accommodant mal de certaines normes et directives fédérales.

Enfin il convient de relever que l'autorité résiste plutôt bien aux pressions des "privatiseurs". Ainsi, le Conseil fédéral a défendu l'emprise des PTT sur RSSA pendant des années ; en 1981, jugeant la situation peu mûre au moment du renouvellement de la concession accordée à la SA soixante ans plus tôt, le Conseil fédéral décide de ne rien changer aux structures juridiques en attendant un rapport qui lui parvient ... en février 86 seulement.

De même, le Conseil d'Etat zurichois s'oppose fermement à la motion du député PDC Duft, qui demande la privatisation de la banque cantonale, quatrième établissement de Suisse d'après la somme du bilan, présidée

(suite au verso...)

Privatisation à la suisse (suite)

par un trio de "politiciens mal préparés" (un ingénieur-agronome UDC, un radical de Winterthur et un socialiste, ancien responsable des domaines de la commune d'Urdorf). Et à Lausanne, la Municipalité préfère renoncer au renouvellement de la concession en 2006 plutôt que de privatiser son aérodrome de la Blécherette, comme le demande une motion du conseiller communal radical Monod.

Fermeté d'abord, compromis ensuite. Avec pas mal de temps gagné - ou perdu - entre l'idée et la réalisation d'une privatisation partielle, à la suisse.

YJ

NORMES ANTI-POLLUTION

On fait du surplace

(jd) Il y a tout juste cinq ans, Elisabeth Kopp, alors conseillère nationale, interpellait vigoureusement le Conseil fédéral qui hésitait sur les mesures à prendre pour réduire la pollution atmosphérique due aux gaz d'échappement des véhicules à moteur. Dans une interview à la radio, elle rappelait à l'Exécutif les promesses qu'il avait faites au moment de la votation sur l'initiative Albatros.

Situation semblable aujourd'hui. Malgré l'opposition de 19 cantons, de l'Union des villes suisses, des offices cantonaux de la circulation routière et des associations de protection de l'environnement, le Département fédéral de justice et police semble vouloir s'en tenir aux normes européennes pour la limitation des gaz d'échappement des véhicules diesel ; alors qu'aux dires des experts ces normes ne feraient qu'avaliser la situation de fait et que les moteurs diesel sont les grands responsables des émissions d'oxydes d'azote (30% du total pour une part de 6% du trafic) et des particules d'hydrocarbures cancérigènes. Pourtant, les normes et la méthode de mesure américaines sont disponibles et approuvées par les administrations cantonales qui seraient chargées de les appliquer.

On sait que les représentants des intérêts du trafic routier sont toujours très écoutés à l'Office fédéral de la

VOTATION SUR LE SUCRE

Arguments creux pour un faux débat

(jd) La campagne autour de l'arrêté fédéral sur le sucre illustre jusqu'à la caricature à quel point un débat politique peut être vidé de tout contenu lorsque les questions sont mal posées et les réponses simplifiées à outrance.

Lourde responsabilité pour la Migros qui, par le biais de son référendum, prétend mettre en question la politique agricole toute entière. Alors qu'en fait l'arrêté fédéral limite sévèrement la quantité de betteraves prise en charge au prix garanti ; tout le contraire donc d'une fuite en avant vers une nouvelle surproduction. Mais qui est au courant ?

Marchands d'illusions, les organisations agricoles qui tentent de nous persuader que l'arrêté constitue la planche de salut de l'agriculture suisse, comme si la solution sucre allait par miracle résoudre la surproduction des autres secteurs et changer les méthodes intensives de culture et d'élevage qui lui sont liées.

En fait c'est le sixième rapport sur l'agriculture, discuté prochainement au Conseil national, qui montrera si la volonté existe de repenser les objectifs et les moyens de la politique agricole : un revenu équitable pour les agriculteurs pour une production adaptée aux besoins et respectueuse de l'environnement. Une politique qu'il faudra payer, et nous en avons les moyens.

La Migros, qui guerroie contre une poignée de centimes supplémentaires par kilo de sucre est décidément bien loin de la question.

Chapeau à la déclaration de Berne qui choisit de quitter le terrain de la polémique ; dans un dossier clair et complet elle fournit tous les éléments pour comprendre les implications économiques et nutritionnelles de la "poudre blanche" (*Vers un développement solidaire*, septembre 1986).

Le marché du sucre, un marché fou qui défie toutes les lois de l'économie. Le Marché commun, premier producteur mondial, exporte ses surplus à des prix cassés, subventionnés par le consommateur européen, mais importe simultanément du sucre du tiers-monde au prix fort.

Par ailleurs, la consommation de sucre (41 kilos par an et par habitant en Suisse) relève de plus en plus de l'accoutumance : 75% de cette consommation de sucre intervient par le biais de l'alimentation industrielle, une absorption cachée dont nous ne sommes plus conscients. Le sucre, produit bon marché, est utilisé pour augmenter le poids et le volume des aliments conditionnés (75% à 80% du poids des boissons chocolatées) ; or l'indigestion de sucre déclenche un accroissement de l'insuline dans le sang et une hypoglycémie qui provoque dans l'organisme un nouveau besoin de sucre. Cercle vicieux habilement exploité par les industries alimentaires, pour une drogue dont on connaît bien les effets néfastes sur la santé. Mais médicaments et soins médicaux contribuent à l'augmentation du produit national, n'est-il pas vrai ?

police dont le directeur, Peter Hess, n'a jamais fait preuve d'un zèle écologique particulier. Reste à savoir si Elisabeth Kopp, maintenant à la barre, se souviendra de ses indignations d'antan.

P.S. : La circulation routière et les problèmes de sécurité qui lui sont liés dépendent de l'Office fédéral de la police. Tout "naturellement" on a

chargé ce dernier des normes anti-pollution, au nom de l'unité de la matière automobile. Or la lutte anti-pollution forme un tout et relève d'une autre perspective que celle de la sécurité routière. La gestion de ces normes nouvelles devrait être confiée à l'Office fédéral de la protection de l'environnement, plus motivé et compétent que la police dans ce domaine.